

PROCÈS - VERBAL

du Conseil d'administration

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg s'est réuni le 20 Juin 2019 dans ses locaux du 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :

Le Président :

- M. BUR : procuration de M. DEBEVE et M. GRIMONPREZ

Le Directeur :

- M. ECKERT

Pour les personnalités extérieures :

- M. KAHN : procuration de M. DUHAMEL et Mme REICHHARDT
- Mme VÉLOT-LEROU : procuration de M. FRIEDERICH et M. DUPEYRON

Pour les enseignants :

- Mme DELANNAY
- Mme ROIRON
- Mme WASSENBERG
- Mme WILLMANN
- M. BLAZY : procuration de Mme HAMELIN
- M. FABREGUET
- M. FERTIKH
- M. LASSERRE-CAPDEVILLE
- M. TORREIRO LAREO

Pour les représentants des personnels :

- M. KIFFER : procuration de Mme DUCLOS

Pour les représentants des étudiants :

- Mme CLAUSSMANN : procuration de M. JACQUET

Pour les membres invités :

- Mme AQUATIAS, Directrice des études pour le premier cycle
- Mme Caroline LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales
- M. PETEY, Directeur des études pour le second cycle
- Mme GRANDHOMME, Responsable du service des études et de la scolarité

- Mme HMAE, Responsable administratif et financier
- Mme AMY, Responsable de la Communication (présente jusqu'à l'examen du point 4)
- M. STOLLE, gestion des CA, Secrétaire de séance

Excusés :

- Mme ROBITAILLIE, Directrice de l'INET
 - Mme PIETRZYK, Directrice du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg.
-

Monsieur le Président Dominique BUR salue les membres du Conseil d'administration. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil. Il précise qu'au point 10, se rajoute l'approbation de l'accord avec la Lomonosov Moscow State University.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2019

Aucune modification n'est demandée.

Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote. Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2019

Une modification est demandée au 6^{ème} paragraphe de la page 7.

Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote. Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2019 intégrant cette modification est adopté à l'unanimité.

3 – Informations du Directeur

Monsieur Gabriel ECKERT indique que ses informations au Conseil porteront sur 5 points :

3.1 Avancement des personnels administratifs et enseignants

Monsieur Gabriel ECKERT félicite les enseignants chercheurs qui ont bénéficié d'un avancement

- Madame Christine AQUATIAS au titre de l'avancement au grade de Maître de Conférences hors classe, échelon exceptionnel
- Monsieur Jean-Philippe KOVAR au titre d'un avancement au grade de professeur de 1^{re} classe
- Monsieur Régis BLAZY au titre d'un avancement au grade de professeur à la classe exceptionnelle, second échelon.

En ce qui concerne les personnels administratifs, Monsieur Thomas GIVAUDAN est admissible au concours de secrétaire administratif.

3.2 Bilan du concours commun de 1^{ère} année

Il y a eu 1160 étudiants reçus. Sciences Po Strasbourg a ouvert 180 places. Une vingtaine d'étudiantes et d'étudiants seront également admis sur la base de la procédure des mentions Très Bien (admission sur titre).

Parmi les lauréats, il y a plus de 20 étudiants du programme PEI de Sciences Po Strasbourg. Monsieur ECKERT se félicite de ces très bons résultats qui prouvent qu'on peut promouvoir la réussite sociale en se basant sur un concours exigeant.

3.3 Concours spécial de 2^{ème} année

Monsieur Gabriel ECKERT donne la parole à Madame Christine AQUATIAS pour la présentation de ce point. Celle-ci indique que l'ouverture du concours a eu lieu à la mi-janvier. 79 dossiers sur 150 ont été soumis à la commission d'évaluation. Il y a eu 32 dossiers admissibles. Les oraux ont eu lieu du 1^{er} au 4 avril. Sur les 31 étudiants présents, 12 ont été recrutés, dont 9 étudiants issus de classes préparatoires aux grandes écoles et 3 de licence. Il y a 5 boursiers CROUS 2018/19 sur les 12 admis.

Monsieur Gabriel ECKERT indique que ces résultats sont l'illustration de l'attractivité de Sciences Po Strasbourg car il faut rappeler que tous les candidats ont validé leur première année (L1 ou équivalent) avec une moyenne de 14/20. Ces étudiantes et étudiants s'intègrent ensuite parfaitement dans la promotion et réussissent très bien.

3.4 Perspectives du concours commun de 1^{re} année en 2020 et 2021

Monsieur ECKERT rappelle qu'en 2020, l'entrée dans Parcoursup va modifier le calendrier du concours commun et qu'en 2021, la réforme du baccalauréat va entraîner des modifications plus importantes des modalités d'évaluation des candidates et des candidats.

Les Directeurs de Sciences Po ont mené une réflexion qui aboutira à la rédaction d'un règlement du concours qui sera soumis au vote du Conseil d'administration. Les éléments de présentation qui suivent seront rendus public le 9 juillet 2019.

Pour 2020, la date du concours a été fixée au 18 avril 2020. Le concours conserve ses épreuves écrites (contrairement à Sciences Po Paris qui prévoit une sélection sur dossier et entretien). Cela permet de concilier excellence du concours et diversité d'accès social. Il y a, comme traditionnellement, 3 épreuves écrites :

- Une dissertation sur des questions contemporaines de 3h avec coefficient 3 Elle portera sur deux thèmes : « le secret » et « Révolutions ». Un des thèmes est maintenu 2 ans.
- L'épreuve d'histoire contemporaine est modifiée en ce que l'on abandonne la dissertation au profit d'une analyse croisée de documents comme au baccalauréat. C'est une épreuve de 2h avec coefficient 3. Le programme est modifié. L'idée est de voir la France dans le monde depuis 1945. Il n'y aura plus de sujets spécifiquement français comme les droites en France mais on pourra parler de France dans un contexte plus global – la colonisation, par exemple.
- Une épreuve de langue vivante d'1h30 avec coefficient 2. Pour celle-ci, la seule modification tient dans la disparition de l'épreuve des synonymes.

Pour 2021, dans la suite de la réforme du baccalauréat, le concours tiendra plus compte de ce qui est fait au lycée. Il y aura 5 notes :

- Une dissertation sur des questions contemporaines de 3h (coefficient 3). Elle portera sur deux thèmes. Chacun des thèmes est maintenu 2 ans. On rajoutera une bibliographie et une œuvre incitant à réfléchir, en lien avec le sujet.
- L'analyse croisée de documents d'histoire, une épreuve de 2h (coefficient 3). Le programme est celui du tronc commun de terminale de série générale.
- Une épreuve de langue vivante d'1h (coefficient 1). La durée de l'épreuve a fait l'objet de vives discussions. Il faudra mener une réflexion sur le contenu de l'épreuve écrite de langue.

Les deux autres notes sont issues des épreuves de contrôle continu du baccalauréat :

- La moyenne des deux notes obtenues aux épreuves de spécialité
- Une note de langue avec coefficient 1 qui correspond à une autre langue que la langue choisie au concours commun.

Madame Virginie ROIRON estime au nom des enseignants de langue que la réforme de l'épreuve de langue est source d'une triple inquiétude. La première est celle liée à la baisse du coefficient de l'épreuve de langues, pas totalement compensée par la note issue du baccalauréat. Par ailleurs, elle se demande s'il faudra effectuer une pondération des notes du lycée pour l'épreuve en contrôle continu. Elle regrette également la baisse de la durée de l'épreuve écrite et remercie Monsieur Gabriel ECKERT d'avoir relayé la position des enseignants de langue de Sciences Po Strasbourg auprès des directeurs des autres Sciences Po du réseau. Elle signale que l'épreuve de langue doit rester sélective et craint que les étudiants, avec la nouvelle configuration, la prennent moins au sérieux. Elle est enfin inquiète de l'employabilité des étudiantes et étudiants dans des secteurs d'activité où les langues sont importantes.

Monsieur Gabriel ECKERT estime que des choses peuvent encore bouger. L'essentiel pour lui est d'avoir rendu attentif les directeurs des autres Sciences Po du réseau des difficultés que la mise en place du concours va occasionner. Il reste ouvert à toutes les propositions qui lui seront faites.

Monsieur Karim FERTIKH pose la question des étudiants de BTS et DUT pour ce qui est du concours d'entrée de seconde année. Madame Christine AQUATIAS lui répond que nous n'avons pas eu de lauréats issus de ces filières, contrairement à l'année précédente. Nous n'avons donc que partiellement rempli l'objectif de diversification. Cela peut être dû à un problème de communication mais également d'inhibition sociale.

Madame Virginie ROIRON estime que pour ce concours spécial on tient compte de la globalité du dossier. Madame Anne-France DELANNAY va dans le même sens. On peut tenir compte, par exemple, d'une période de mobilité ou d'une expérience associative.

3.5 Déménagement au CARDO

Les informations données par Monsieur Gabriel ECKERT sont en lien avec le point 7 de l'ordre du jour. Monsieur Gabriel ECKERT fait état d'incertitudes sur le calendrier du déménagement au CARDO. Cela conduira, très certainement, à recaler le déménagement de septembre à la fin du mois d'octobre 2019.

4 - Nouveau langage visuel : présentation par le service communication des signatures déployées de Sciences Po Strasbourg

Madame Catherine AMY, responsable du service communication de Sciences Po Strasbourg, commence par rappeler que lors de la séance du 12 février dernier, le Conseil d'Administration avait adopté l'identification minimale du langage visuel (en même temps que la dénomination « *Sciences Po Strasbourg* » et « *Ecole de l'Université de Strasbourg* »).

L'identification déployée va plus loin puisqu'elle met plus fortement encore l'accent sur la singularité de l'école avec la possibilité d'ajouter des photos, des illustrations ou des chiffres et mots clés. Pour ce faire, le service de communication de Sciences Po Strasbourg a travaillé avec le designer projet de l'Unistra, Monsieur Valentin Gall. L'enjeu est de valider un principe graphique. On est parti d'une banque de savoirs pour donner des pistes au designer qui a fait des propositions.

Selon les supports, les traitements seront différents et l'essentiel est d'avoir les retours en fonction du parti pris graphique. L'idée est d'avoir des éléments rouges en transparence et une gamme de documents (affiches, cartes de visite...). Le travail graphique doit être terminé pour septembre.

Monsieur Régis BLAZY souligne l'énorme travail lié à la mise en place des signatures déployées. Il souligne également le caractère visuellement attractif des documents et insiste sur le degré de liberté laissé par le langage visuel.

Madame Catherine AMY indique qu'on peut adapter le type de traitement au support utilisé. Madame Anne-France DELANNAY estime qu'il y a également des besoins pour les plaquettes de communication et la papèterie.

Monsieur Gabriel ECKERT souligne le travail très important qui a été réalisé. L'objectif est d'avoir une communication globale et cohérente avec une boîte à outils à partir de laquelle chacun utilise les éléments dont il a besoin.

Monsieur le Président Dominique BUR remercie Madame Catherine AMY pour le travail lié à la mise en place de la charte graphique et la présentation de ce point.

5 - Accord de partenariat entre la Faculté de Médecine et Sciences Po Strasbourg pour la mise en œuvre de la formation de Master « Santé, environnement et politique »

Présentation de ce point par Monsieur Gabriel ECKERT qui précise qu'il s'agit là de la dernière étape de la mise en place du parcours de master « Santé, environnement et politique » qui a été validé dans le cadre de l'offre de formation 2018/2022. L'accord précise la répartition des tâches administratives et des coûts.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

6 - Création du Diplôme d'Université de la « Classe préparatoire intégrée à l'ENA » à compter de la rentrée 2019/2020

Ce point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui souligne l'importance du projet. Il s'agit de la mise en place d'une classe préparatoire à l'ENA sur le modèle de ce qui existe déjà à Paris 1, c'est-à-dire à finalité sociale et afin de contribuer à la diversification du recrutement de la haute fonction publique. L'ENA et Sciences Po Strasbourg ont souhaité ouvrir une seconde classe préparatoire en région et, plus précisément, à Strasbourg.

L'idée est de greffer cette formation sur la préparation ENA existante, tout en renforçant celle-ci grâce au soutien de l'Ecole.

La classe préparatoire intégrée vise les étudiants boursiers :

- de niveau Master 2 et
- issus des quartiers relevant de la politique de la ville ou des zones de revitalisation rurale

L'appel à candidatures a été lancé et il y a eu 300 candidatures déposées pour les deux CP'ENA. Pour Strasbourg, les étudiants sélectionnés sont au nombre de 12. Ils suivront la préparation renforcée et bénéficieront d'un diplôme d'université (DU) qui se greffe sur la préparation.

Le calendrier de la formation est le suivant :

- Il y a un premier accueil en juillet avec un coaching estival axé principalement sur la méthodologie et la mise à niveau dans certaines matières.
- A partir de septembre, est organisée une préparation intensive essentiellement en droit et économie
- Pendant toute l'année il y a un accompagnement renforcé des étudiants sous forme d'exercices individuels, de corrections individuelles et de coaching individuel notamment par des élèves de l'ENA.

Les aspects administratifs et financiers de cette formation seront précisés dans une convention cadre avec l'ENA qui sera présentée lors d'un prochain Conseil d'administration.

Monsieur Gabriel ECKERT précise également que le diplôme d'université (DU) sera soumis à l'approbation de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université pour entrer en vigueur dès que possible.

Il souligne le travail exceptionnel mené par Monsieur Marc SIMON qui dirige la préparation à l'ENA. Il rappelle également que l'Institut poursuit cet effort de diversification des voies d'accès à l'ENA avec des projets en formation continue et en enseignement à distance.

A l'issue de cette présentation et après une brève discussion, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

7 - Calendrier du Diplôme de Sciences Po Strasbourg pour 2019/2020

Monsieur Gabriel ECKERT fait une brève présentation de ce projet de calendrier qui est lié aux perspectives de déménagement au CARDO.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

8 - Modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2019/2020

8-1 Règlements des Etudes du Diplôme de Sciences Po Strasbourg, années 1 à 5, applicables à compter de 2019-2020

8-1-1 : Règlements des Etudes de la première, deuxième et quatrième année 2019-2020 modifiés afin de rendre obligatoire l'assiduité à certaines actions de formation organisées par Sciences Po Strasbourg

Les règlements de ces trois années connaissent les modifications suivantes :

- Pour les trois années, il est proposé d'ajouter un article portant sur la participation obligatoire des étudiants aux actions de sensibilisation et d'éducation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et toute forme de discrimination.

- Pour les années 2 et 4, il est proposé de modifier l'article relatif à l'option Engagement associatif (article 7 dans le règlement de 2ème année et article 8 dans le règlement de 4ème année). Ainsi, les étudiants qui exercent des responsabilités institutionnelles ou à qui une mission particulière a été confiée au sein des associations étudiantes, auront l'obligation de suivre des actions de formation dédiées en début d'année.
- Enfin pour les trois années et à la suite de la délibération du Conseil d'administration du 12 février 2019, une modification de forme a été faite, l'expression Institut d'études politiques ou IEP a été remplacée par celle de Sciences Po Strasbourg.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité

8-1-2 : Règlement des Etudes de la troisième année 2019-2020 modifié

Madame Caroline LEHNI, qui présente ce point, indique qu'outre la retouche sur la dénomination Sciences Po Strasbourg remplaçant Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, il y a des modifications substantielles sur les stages avec une double évaluation : celle du rapport de stage par le conseiller pédagogique et celle du maître de stage. La durée du stage doit être au moins de 560 h.

Monsieur Kevin KIFFER pose la question des doubles parcours. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que c'est une situation particulière qui est dérogatoire sur la base d'une convention passée avec la Faculté des Sciences Sociales ou la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

8-2 Règlement d'examen relatif aux étudiants visitants pour 2019/2020 (modifié lors de la commission paritaire)

Madame Caroline LEHNI précise que ce règlement d'examen reprend et clarifie la pratique et simplifiera les choses. Il sera intégré au livret d'accueil à destination des étudiants visitants. Les étudiants visitants viennent des autres Universités, soit au titre d'échanges interuniversitaires (Erasmus+), soit en tant que *free movers*. A cela s'ajoutent des étudiants accueillis dans d'autres composantes de l'Université et qui suivent 1 ou 2 cours de Sciences Po Strasbourg, qui dispose de cours en anglais.

Les précisions apportées dans les nouvelles dispositions concernent le nombre de cours suivis, l'évaluation et les sessions de rattrapage.

Monsieur Kevin KIFFER se félicite du fait que les services administratifs disposeront d'un cadre défini qui facilitera le travail.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

9 – Relations Internationales : renouvellement de l'accord de double-diplôme avec l'Université de Toronto (Glendon College) pour la délivrance du Master of Public and International Affairs et du Master mention Relations internationales

Madame Caroline LEHNI rappelle que ce double diplôme existe depuis 2009. Il a été créé initialement pour la mention Administration Publique car adossé au Master 2 ALORE. Il s'est progressivement élargi à la mention Relations Internationales qui correspondait davantage à la formation des étudiants sélectionnés par le Glendon College alors qu'il restait adossé au Master 2 ALORE pour les étudiants français. C'est pourquoi la nouvelle convention propose de rattacher le double diplôme à la mention Relations Internationales pour les étudiants sélectionnés par les deux établissements.

Monsieur Gabriel ECKERT confirme que le double diplôme fonctionne très bien et que son repositionnement sur la mention en relations internationales permettra de consolider cette coopération. Le nouveau responsable de la mention ALORE, Monsieur Arnaud DURANTHON réfléchit à des pistes pour adosser cette mention à un nouveau double diplôme, avec un nouveau partenaire.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

10 -Relations Internationales

10-1 Renouvellement de l'accord d'échange avec Georgia State University, Atlanta

Madame Caroline LEHNI précise que le retard dans l'adoption de cet accord est lié au fait que les personnes en charge de ce dossier auprès de notre partenaire ont changé. Il n'en reste pas moins que ce partenariat est important dans la mesure où, chaque année, des étudiants de Sciences Po Strasbourg partent à Georgia State University.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

10-2 Renouvellement de l'accord d'échange avec L'Université Lomonosov, Moscou

Le renouvellement de la convention est lié à la demande de la présidence de l'Université afin d'encadrer la mobilité de l'an prochain.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

11- Tarif de location du Cardo

Monsieur Gabriel ECKERT indique que c'est là un des aspects du très important travail organisationnel mené dans l'optique du déménagement au CARDO. A l'Ensemble Saint Georges, il n'y avait pas de locations de salles à titre commercial.

L'Université a demandé, pour satisfaire aux exigences réglementaires, d'adopter ces tarifs avec la possibilité d'accorder des remises.

Monsieur le Président Dominique BUR note que le cadre réglementaire n'est pas précisé dans la délibération. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que le vote fait suite à la demande de la Direction du Patrimoine Immobilier de l'Université et que la location des salles est soumise au règlement intérieur de l'Université. Monsieur Dominique BUR demande qu'il soit mentionné dans la délibération que les locations doivent être accordées dans le cadre réglementaire et dans des conditions prévues pour les locaux de l'Université.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité avec l'ajout du cadre réglementaire.

12 -Divers

Monsieur Kevin KIFFER demande s'il est possible dans le nouveau bâtiment que les personnels puissent disposer d'une salle pour des pratiques sportives. Monsieur Gabriel ECKERT se déclare favorable à cette demande à laquelle il sera répondu, une fois dans le bâtiment et en fonction des disponibilités offertes par celui-ci.

Monsieur Gabriel ECKERT donne également son accord pour l'achat d'un babyfoot.

Monsieur le Président Dominique BUR clôt le présent Conseil à 19h10.

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg

Professeur Gabriel ECKERT